

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	740 764.65 €
Recettes	235 725.05 €
Résultat de clôture 2024 (déficit)	- 505 039.60 €
Résultat reporté 2023 (excédentaire)	2 230 257.23 €
RAR Dépenses 2024	124 087.87 €
RAR Recettes 2024	124 370.00 €
Solde des restes à réaliser (excédentaire)	282.13 €
Résultat reporté 2024 (excédentaire)	1 725 217.63 €

Le Compte Administratif 2024 du budget principal de la commune de ONNION étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2024, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant le retrait du Maire lors du vote du compte administratif, Monsieur le Maire GERVAIS André sort de la salle pour le vote du compte administratif 2024 et le 1er adjoint, Monsieur Guillaume PAPI se voit confier la présidence de la séance sur ce point.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à l'élection d'un autre président de séance que Monsieur le Maire en application de l'article LO 121-14 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur André Gervais, Le Maire, a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2024 et n'a pas pris part au vote,

Le Compte Administratif 2024 du budget principal de la commune de ONNION étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2024, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

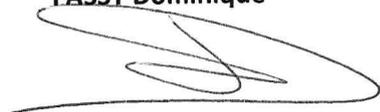
**Après exposé et avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024 ;

ATTESTE la concordance du compte administratif avec le compte de gestion correspondant pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré le 08 AVRIL 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,
PASSY Dominique



Le Maire Adjoint,
PAPI Guillaume

